



Ligue Île-de-France de Golf



Championnat Île-de-France par Équipes Jeunes des Comités Départementaux Trophée Romain Wattel

Dimanche 06 octobre 2018 – GOLF D'OZOIR-LA-FERRIERE

Château des agneaux – 77 330 Ozoir-la-Ferrière

☎ 01 60 02 60 79 – Courriel : competition@golfozoir.fr

Règlement 2018

Clôture des inscriptions : **30 septembre 2018.**

L'engagement des CD et l'inscription des équipiers s'effectueront sur le site web de la Ligue IDF avec paiement en ligne: www.liguegolfidf.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

Le Championnat Île-de-France par Équipes jeunes des Comités Départementaux, Trophée Romain Wattel, est réservé aux jeunes joueurs et joueuses, des départements de la Ligue Île-de-France : Seine-et-Marne (77), Essonne (91), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95), qui auront été sélectionnés par les Comités Départementaux pour les représenter.

Chaque Comité Départemental inscrira ses joueurs sur le site web de la ligue (Date limite le 30 septembre 2018) Les droits d'inscriptions ont été fixés à 400 euros pour l'équipe ou 40 euros par joueur.

Règlement : (cf. : règle générale des compétitions de la Ligue).

1. LES ÉQUIPIERS DE CHAQUE CD :

L'épreuve est réservée aux joueurs et joueuses des catégories Benjamins et U12.

- Les joueurs et joueuses devront être licenciés & membres de l'Association Sportive d'un Club de leur CD et avoir leur certificat Médical enregistré à la ffgolf.
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou le questionnaire de santé valide enregistré à la ffgolf à la clôture des inscriptions à l'épreuve sous peine de non-participation.
- La fiche d'urgence médicale 2018 ainsi que l'autorisation parental de prélèvement en cas de contrôle anti dopage dûment complétée par les parents est obligatoire pour participer à cette épreuve.
- L'original ou une copie de l'autorisation parentale doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur.

Le nombre total des inscriptions sera limité à **60** (champ des joueurs maximum 12 par département).

2. COMPOSITION DES ÉQUIPES DE CHAQUE CD :

Les équipes seront constituées au maximum de 12 joueurs ou joueuses avec au moins une fille dans chaque catégorie : (Les sur classements ne sont pas autorisés)

- 8 joueurs ou joueuses dans la catégorie U12,
- 4 joueurs ou joueuses dans la catégorie Benjamins,



Ligue Île-de-France de Golf

3. FORMULE DE JEU :

Stroke Play / 18 trous en Brut.

4. REPÈRES DE DÉPARTS :

Les repères de départs seront ceux des recommandations fédérales pour les épreuves jeunes comptant pour le Mérite Fédéral Jeunes. (cf. § 3.6.4 du vade-mecum fédéral 2017).

5. CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Il sera offert :

3 Prix "Brut" Garçons et 1 Prix "Brut" Filles dans chaque catégorie (U12 & Benjamins) soit 8 Prix.

6. CLASSEMENT PAR ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue par le joueur dans chaque catégorie et selon le classement brut (classement mixte). Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité.

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Le classement par équipe sera effectué en additionnant les points obtenus par chaque représentant de chaque Comité Départemental. (Un joueur forfait ne rapporte aucun point à son équipe).

Le Trophée Romain Wattel sera remis au CD ayant le plus grand nombre de points.

Départages en cas d'égalité :

En cas d'égalité pour le classement brut individuel : départage sur les 18, 9, 6 et derniers trous (cf. classement RMS).

En cas d'égalité pour le classement par équipes : le départage sera fait en comparant le cumul des points obtenus par les filles, puis si l'égalité subsiste en comparant le nombre de points individuels les plus élevés des filles puis au besoin des filles U12.

Le **Trophée Romain Wattel** sera confié au département vainqueur pendant 1 an (la ligue se chargera de la gravure).

7. CADETS :

Lors de ce tournoi, seuls les compétiteurs sont autorisés à être cadet. De plus, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

8. ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

9. COMPORTEMENT DES JOUEURS :

S'agissant d'une épreuve par équipe, chaque joueur devra porter les couleurs de son département. Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.

Il est également rappelé, que cette épreuve est « NON FUMEUR », Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.



Ligue Île-de-France de Golf

10. COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

Il sera composé des arbitres et d'un représentant de chaque Comité inscrit à l'épreuve.

Les membres du Comité devront être présents du 1^{er} départ de l'épreuve jusqu'à la remise des Prix.

Tous les litiges devront lui être soumis et ses décisions sont sans appel.



Ligue Île-de-France de Golf

FICHE D'URGENCE MÉDICALE

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....
Domicilié(e)s au :

.....
CP + Ville

.....
Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur :
..... (nom et prénom)
né(e) le soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

Adresse mail (obligatoire)

N° de portable de la mère

N° de téléphone du travail de la mère

N° de portable du père

N° de téléphone du travail du père

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
Fait à, le

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

-..... Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Île-de-France de Golf et au Comité Départemental de référence.

-..... **Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2018.**



Ligue Île-de-France de Golf

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**:
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2018.

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport »

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.